- L'association
- le CGD
- L'équipe
- Le mode d'emploi
- Le partenariat
- **Le CDRA, c'est quoi ?**

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES, UNE DEUXIEME GENERATION DE CONTRAT

A partir de l'expérience menée dans le cadre du Contrat Global de Développement « Isère, Porte des Alpes », le Contrat Global de Développement Rhône-Alpes représente la seconde génération de ce dispositif adapté à la définition et à la réalisation d'un projet de territoire.

Avec une volonté forte de renforcer la démocratie participative et de s'adapter aux particularismes locaux, les CDRA veulent associer les forces vives du territoire, dans le cadre d'une intercommunalité large, pour bâtir des projets et multiplier les initiatives des différents secteurs d'activités.

S'appuyant sur une stratégie de développement à 10 ans (charte de territoire) incluant un programme d'action à 5 ans, les CDRA ont l'ambition de réaffirmer l'économie comme élément structurant de l'organisation des territoires.

Sous le contrôle de la Région, plusieurs étapes sont nécessaires au déroulement d'un CDRA :

- Le dépôt de la candidature par la structure porteuse
- La préparation de la Charte de territoire définissant, sous forme de Contrat d'objectifs, la stratégie de développement à 10 ans. L'élaboration de cette stratégie intègre la constitution du conseil local de développement. Ce conseil a pour vocation d'associer la société civile (acteurs économiques, représentants d'associations, partenaires…) à la construction et le suivi du Contrat de Développement Rhône-Alpes, le tout dans une démarche de démocratie participative.
- La Charte de territoire se décline en propositions d'actions qui seront réalisées sur une durée de 5 ans, on parle alors du Contrat définitif.
- La réalisation, la mise en œuvre et le suivi du Contrat de Développement Rhône-Alpes constitue la phase opérationnelle du Contrat qui s'effectue en association étroite avec le conseil local de développement.

En octobre 2005, le Contrat Global de Développement « Isère, Porte des Alpes », porté par l'Association du même nom, arrivera à son terme. Cette association et toute son équipe, préparent dés aujourd'hui l'avenir de notre territoire et travaillent au bon déroulement du Contrat de Développement Rhône-Alpes.

→ Le territoire IPA

ARTAS - BADINIERES - BEAUVOIR DE MARC - BONNEFAMILLE - BOURGOIN-JALLIEU - CHATEAUVILLAIN - CHATONNAY - CHEZENEUVE - CRACHIER - CULIN - DIEMOZ - DOMARIN - ECLOSE - FOUR - LA VERPILLIERE - LES EPARRES - LIEUDIEU - L'ISLE D'ABEAU - MAUBEC - MEYRIE - MEYRIEU LES ETANGS - MEYSSIEZ - MONTCARRA - NIVOLAS-VERMELLE - ROCHE - ROYAS - RUY-MONTCEAU - SAINT-AGNIN-SUR-BION - SAINT-ALBAN-DE-ROCHE - SAINT-CHEF-EN-DAUPHINE - SAINT-HILAIRE-DE-BRENS - SAINT-JEAN-DE-BOURNAY - SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER - SAINT-SAVIN - SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE - SALAGNON - SATOLAS-ET-BONCE - SAVAS-MEPIN - SEREZIN-DE-LA-TOUR - SUCCIEU - TRAMOLE - TREPT - VAULX-MILIEU - VENERIEU - VIGNIEU - VILLEFONTAINE - VILLENEUVE-DE-MARC -

PROXADIS © 2005